NOUVELLE REVUE THÉOLOGIQUE

69 N° 8 1947

# Un archevêque d'avant-garde au XVIIème siècle, Fénelon

Joseph BERTELOOT

p. 813 - 838

https://www.nrt.be/en/articles/un-archeveque-d-avant-garde-au-xviieme-siecle-fenelon-2872

Tous droits réservés. © Nouvelle revue théologique 2026

# UN ARCHEVEQUE D'AVANT-GARDE AU XVII[e] SIECLE FENELON

Une leçon d'histoire peut se comprendre dans un double sens. Le premier, le plus courant, consiste à montrer comment, à telle époque, les hommes se sont comportés, et le second à montrer comment ils auraient dû se comporter. Là on vise à renseigner et ici à enseigner.

C'est dans ce dernier sens que nous entendons parler de Fénelon, professeur d'histoire. Professeur il le fut de deux manières : par les leçons proprement dites qu'il donna au duc de Bourgogne, puis par les exemples qu'il a laissés autour de lui. Leçons consignées dans ses écrits, exemples relatés dans sa vie. C'est à cette double source que nous comptons puiser.

Pourquoi choisir l'archevêque de Cambrai ? Parce qu'il vécut à une époque de fermentation qui devait s'achever dans une crise de révolution, parce que, mieux que tout autre, il sut en percevoir les causes et en deviner les remèdes, parce que, si l'on avait voulu écouter ses conseils et réaliser ses projets de réformes, la France eût pu, comme l'Angleterre, poursuivre une lente et sage évolution, en gardant ses vieilles institutions et surtout en évitant le formidable bouleversement dont elle n'est pas encore rétablie.

Pourquoi encore avoir choisi Fénelon ? Parce que notre temps est, comme le sien, profondément troublé ; parce que nous vivons une époque, grosse d'événements imprévisibles, qui ne manquera pas d'engendrer un monde nouveau.

Quel sera ce monde ? L'avenir seul nous le dira. Et à qui sera ce monde ? A ceux qui auront le plus vite saisi le sens de son avenir, et puisque nous parlons ici en catholique et à des catholiques, nous ajoutons : à ceux de nos coreligionnaires vraiment chrétiens qui, à l'exemple de Fénelon, auront su se montrer les plus compréhensifs du monde qui vient et les plus sympathiques à ses aspirations.

Compte tenu des divergences de temps et de circonstances, exposer le comportement du grand prophète visionnaire que fut l'archevêque de Cambrai, c'est, croyons-nous, favoriser le bon comportement des catholiques sincèrement soucieux de voir leur patrie et leur Eglise poursuivre de concert leurs traditionnelles destinées.

## I. FENELON ET L'ETAT

Trop souvent on s'imagine que les catholiques furent unanimes à soutenir les abus de l'Ancien Régime : c'est là une regrettable erreur. Sans doute, dans leur ensemble, les membres du haut clergé

français restèrent beaucoup trop indifférents aux mouvements d'idées qui, dès la fin du XVII[e] siècle, commençaient à ébranler une partie de l'opinion moyenne. L'œil ne voit pas ce qu'il touche ; les arbres empêchent de voir la forêt. Néanmoins, il serait injuste de réduire le catholicisme français de cette époque au seul catholicisme gallican. Il y avait alors, et en très grand nombre, des catholiques capables de reconnaître qu'il existait un abîme entre la royauté de Louis IX et celle de Louis XIV. Et ceux-là surent à l'occasion donner raison au pape contre le roi. Bien mieux, instruits des misères de leur temps et conscients des graves périls qui menaçaient alors l'Eglise, ils tentèrent de les écarter en rompant avec les alliances compromettantes, en prenant le contre-pied des parlementaires, des évêques, des prélats et des abbés groupés derrière Omer Talon.

Au premier rang de ces catholiques romains, il faut nommer celui qui apparaît alors comme leur chef, François de Salignac Fénelon, précepteur du duc de Bourgogne, puis archevêque de Cambrai.

Ce grand prélat eut le rare mérite d'oser protester, avec toute la délicatesse du gentilhomme, contre une royauté qui exigeait tant de ses sujets et si peu d'elle-même. On peut même dire qu'à cette époque de servilisme éhonté il sauva l'honneur de l'aristocratie et très spécialement du haut clergé, « en parlant au roi de France avec une franchise qui rappelle celle des prophètes parlant aux rois de Judée » (1).

Haut personnage d'Ancien Régime, aristocrate de naissance, membre d'un grand corps privilégié incarnant la féodalité ecclésiastique qui, avec la féodalité laïque, avait participé pendant de longs siècles à la gestion des affaires du royaume, Fénelon ne pouvait rester indifférent aux questions politiques. Par ailleurs, sa charge de précepteur du dauphin lui faisait un devoir de s'y intéresser. Comment, en effet, instruire convenablement un prince chrétien, héritier présomptif d'une couronne, sans les étudier avec lui à la lumière des principes catholiques ? Enfin, pour légitimer les préoccupations du prélat, restait une dernière raison, toute religieuse celle-là. Depuis longtemps l'Eglise était si étroitement unie à l'Etat qu'elle en partageait fatalement la popularité ou l'impopularité. Or, vers la fin du XVII[e] siècle, c'est cette dernière qui malheureusement prédominait. L'Etat royal avait commis de tels abus et, par là, il s'était tellement compromis vis-à-vis de l'opinion que, dans le seul intérêt de l'Eglise, sa fidèle associée, il importait au plus tôt d'y remédier.

Loin de renier en quoi que ce soit son attachement à la couronne et à la France, Fénelon voulait au contraire leur éviter les catastro-

(1) L. Boutié, *Fénelon*, Paris, 1899, p. 250.

phes que les imprudences royales risquaient de provoquer. Dans ce but, au lieu de flatter le souverain en applaudissant à ses excès, il prit le courage de lui dire respectueusement la vérité au risque d'encourir sa disgrâce.

Pour s'en convaincre il suffit de relire le « *Mémoire sur la situation déplorable de la France* » qu'il adressait en 1700 aux ducs de Beauvilliers et de Chevreuse, mémoire qui n'avait rien de démagogique vu qu'il n'était pas destiné au public. On y trouve, entre autres, ces fermes déclarations : « Les peuples ne vivent plus en hommes, et il n'est plus permis de compter sur leur patience, tant elle est mise à une épreuve outrée... Les fonds de toutes les villes sont épuisés... Tous les hôpitaux sont accablés, on en chasse les bourgeois pour lesquels seuls ces maisons sont fondées et on les remplit de soldats. On accable tout le pays par la demande de chariots ; on tue tous les chevaux des paysans... La nation tombe dans l'opprobre... Il n'y a plus dans nos peuples, dans nos soldats et dans nos officiers, ni affection, ni estime, ni confiance, ni espérance qu'on se relèvera, ni crainte de l'autorité » (2).

Non content de dénoncer les misères de son temps, Fénelon en recherche la cause et il croit la découvrir dans la perte de l'esprit chrétien. C'est dire qu'il faut au plus tôt restaurer cet esprit. Et puisque c'est le roi qui, le premier, a donné l'exemple de ce reniement, c'est à lui qu'incombe d'abord le devoir de réparer. Et voici comment Fénelon comprend ce devoir des souverains : « Connaître les vérités du christianisme parce qu'il sera jugé sur l'Evangile comme le moindre de ses sujets : la politique ne les dispense pas d'être humbles, justes, sincères, modérés, compatissants, prêts à pardonner les injures. Ne point chercher les conseillers les plus disposés à flatter, mais les hommes fermes et désintéressés... Chercher à connaître, sans se flatter, les bornes de son autorité... Savoir le naturel, les usages, les franchises des habitants des différentes provinces... Donner le bon exemple à ses sujets : quel est le scandale d'un roi qui montre le vice assis avec lui sur son trône à tous ses sujets, à toutes les cours et à toutes les nations ?... Chercher le moyen de soulager les peuples et ne prendre sur eux que ce que le vrai besoin de l'Etat contraint de prendre pour leur propre avantage. Quand il est question de guerre, ne pas regarder sa gloire personnelle comme une raison d'entreprendre quelque chose » (3).

Mais un simple rappel à l'esprit chrétien ne suffit pas. De nombreux désordres se sont produits dans les institutions politiques, civiles, sociales et religieuses : ces désordres nécessitent des réformes que Fénelon se permet de proposer.

---

(2) *Œuvres complètes*, éd. Leroux, Paris, 1848-1851, t. VII, p. 159.
(3) « *Examen de conscience sur les devoirs de la Royauté* », *ibid.*, p. 85.

A la lumière des grands principes chrétiens, il constate d'abord une grave altération du concept de l'autorité monarchique. A l'antique formule médiévale « le roi pour le peuple » (4), les légistes ont substitué celle nettement hétérodoxe du droit divin, formule qui expose les rois à abuser de leur autorité en agissant comme s'ils s'inspiraient de cette autre : « le peuple pour le roi ». Depuis, les franchises municipales, les parlements eux-mêmes ont disparu, entraînant après eux la suppression des États provinciaux, puis des États généraux ; et, sous la pression toujours plus forte de l'absolutisme, ceux qui jadis n'étaient que des sujets sont devenus des subjugués.

Pour Fénelon, c'est là une régression malheureuse due à une revivisœnce de l'esprit païen. Rien, en effet, ne favorise autant chez les souverains la griserie de l'orgueil, la soif de la domination, le désir des conquêtes et maintes autres convoitises ruineuses pour les peuples. Le roi se doit de ne jamais sacrifier à sa gloire personnelle le bien de ses sujets. Et Fénelon ne cesse de rappeler ce qu'il en coûte de l'oublier. A ce propos, citons ce passage d'une autre lettre fameuse adressée en 1695 à Louis XIV : « La sédition s'allume peu à peu de toutes parts. Ils croient que vous n'avez aucune pitié de leurs maux, que vous n'aimez que votre autorité et que votre gloire. Si le roi, dit-on, avait un cœur de père pour son peuple, ne mettrait-il pas plutôt sa gloire à leur donner du pain » (5).

Dès lors, le remède est tout indiqué : il faut restaurer la notion chrétienne de l'autorité. Et c'est ce que Fénelon s'efforce de faire dans son Télémaque, où Mentor rappelle à son disciple quelle fin on doit se proposer en gouvernant les hommes. « Ce but unique et essentiel est de ne vouloir jamais l'autorité et la grandeur pour soi ». Même rappel, mais plus explicite, dans ces conseils directs donnés au duc de Bourgogne immédiatement après la mort du dauphin son père. « ...Il faut devenir le conseil de Sa Majesté, le père des peuples, la consolation des affligés, la ressource des pauvres, l'appui de la nation, le défenseur de l'Eglise, l'ennemi de toute nouveauté » (6).

Ailleurs encore, au lendemain de la fête de saint Louis, Fénelon mande au duc de Beauvilliers qu'il a beaucoup prié le saint d'obtenir pour son petit-fils la grâce d'imiter ses vertus et d'être comme lui un roi humble, recueilli, détaché de toutes choses, pénétré de l'amour de Dieu... etc. » (7). S'adressant directement au duc de Bourgogne il tient exactement le même langage : « Enfant de saint Louis, imitez votre père : soyez comme lui, doux, humain, accessible, affa-

(4) « Regnum non est propter regem, sed rex propter regnum ». S. Thomas d'Aquin.
(5) *Œuvres complètes*, éd. Leroux, Paris, 1848-51, t. VII, p. 509.
(6) *Fénelon au nouveau dauphin*, avril 1711, *ibid.*, p. 342.
(7) 26 avril 1697, *ibid.*, p. 214.

ble, compatissant et libéral. Que votre grandeur ne vous empêche jamais de descendre avec bonté jusqu'aux plus petits pour vous mettre en leur place et que cette bonté n'affaiblisse jamais ni votre autorité, ni leur respect » ([8]).

Ayant ainsi rappelé dans quel esprit un roi « très chrétien » doit régner, Fénelon entre dans le détail des réformes gouvernementales qui s'imposent. Il y montre à quel point il avait le sens de l'histoire.

Pour ce qui concerne les formes de gouvernement, Fénelon commence par déclarer qu'aucune ne peut être regardée comme une panacée, car toutes peuvent prêter aux abus et conduire à la ruine : « L'abus de l'autorité souveraine, en quelques mains qu'elle soit, entraîne tôt ou tard la ruine de toutes sortes de gouvernement... même de celui dont la forme est la meilleure. La tyrannie, l'abus de l'autorité peuvent se trouver dans tous les gouvernements ».

Certes, comme tous ses contemporains, Fénelon est partisan de la monarchie, parce qu'il y voit un gouvernement fixe et permanent, mais il ne la veut pas absolue, despotique. Dans la lettre ci-dessus mentionnée, il écrit encore à Louis XIV ces lignes audacieuses : « Vos principaux ministres ont ébranlé et renversé toutes les anciennes maximes de l'Etat pour faire monter jusqu'au comble votre autorité, qui est devenue la leur parce qu'elle était dans leurs mains... On n'a plus parlé de l'Etat ni des règles, on n'a parlé que du roi et de son bon plaisir, on vous a élevé jusqu'au ciel » (1695).

Or c'est là un abus grave dû à l'oubli des vrais principes. La royauté de droit divin, conçue à la manière du XVII[e] siècle, n'est pas orthodoxe. Il est faux que le roi ne tienne son autorité que de Dieu seul et n'ait de compte à rendre qu'à Lui seul. Sur l'origine du pouvoir Fénelon partage les idées des grands théologiens du moyen âge également éloignés des théories du droit divin et du droit populaire. Pour lui, contre la future thèse de Rousseau, l'autorité vient de Dieu non du peuple ; mais, contre la conviction de Louis XIV, le peuple a le droit de choisir le sujet de l'autorité, il est l'intermédiaire par où passe l'autorité qui vient de Dieu. Le peuple a donc son mot à dire dans l'élection du roi. La preuve en est dans ces termes significatifs de la formule du sacre : « Si mon peuple veut ». Telle est en effet la conception chrétienne de l'autorité : Dieu en est la source, le peuple en est le canal.

Fénelon connaît l'histoire de France, ses lois, ses coutumes, mais « il se reconnaît dans la France de saint Louis parce qu'elle est imprégnée d'humanité et que la constitution s'appuie sur l'Evangile seule garantie contre l'absolutisme » ([9]). Aussi estime-t-il qu'il faut

(8) Janvier 1702, *Œuvres complètes*, éd. Leroux, Paris, 1848-51, t. VII, p. 234.

(9) Moïse Cagnac, *Fénelon*, Paris, 1910.

donner à la France une constitution bien déterminée et des lois écrites supérieures, capables d'obliger les souverains eux-mêmes. C'est le seul moyen de rester dans le juste milieu politique en évitant à la fois les dangers de l'anarchie et ceux de la puissance arbitraire de la royauté.

Autre restriction, conséquence de la première : il est inadmissible « que l'autorité royale soit l'unique et la seule puissance de l'État. On ne doit rien faire sans elle mais elle ne doit pas pouvoir tout faire toute seule. Les lois ne doivent pas dépendre totalement de la volonté absolue du roi ». Le pouvoir législatif doit être le résultat d'un concours entre la puissance monarchique et la puissance aristocratique.

Fait étonnant pour l'époque, Fénelon, vrai prophète, estime que le moment est venu pour le roi de compter avec l'âme nationale, à savoir de respecter la personnalité du peuple français, en se regardant non plus comme le propriétaire mais comme le mandataire de ce peuple.

A propos des désastres consécutifs aux malheureuses guerres de Louis XIV, il exprime sur ce point toute sa pensée. « Notre mal, dit-il, vient de ce que cette guerre n'a été jusqu'ici que l'affaire du roi, qui est ruiné et discrédité. Il faudrait en faire l'affaire véritable de tout le corps de la nation. Elle ne l'est que trop devenue : car, la paix étant rompue, le corps de la nation se voit dans le péril prochain d'être subjugué... Il s'agit de persuader à toute la nation qu'il faut prendre de l'argent partout où il en reste, et que chacun doit s'exécuter rigoureusement pour empêcher l'invasion prochaine du royaume. Pour réussir dans un point si important, il faudrait que le roi mît le corps de la nation en part du plan général des affaires... que le roi entrât en matière avec un certain nombre de notables des diverses conditions et des divers pays. Il faudrait prendre leurs conseils, et leur faire chercher en détail les moyens les moins durs de soutenir la cause commune. Il faudrait qu'il se répandît dans toute notre nation une persuasion intime et constante que c'est la nation entière elle-même qui soutient, pour son propre intérêt, le poids de cette guerre » (10).

Fénelon sent si bien la hardiesse de ces propos qu'il éprouve le besoin de préciser les précautions à prendre pour les réaliser. « J'avoue qu'un tel changement pourrait émouvoir trop les esprits et les faire passer tout à coup d'une absolue dépendance à un dangereux excès de liberté. C'est par crainte de ces inconvénients que je ne propose point d'assembler les États généraux qui, sans cette raison, seraient très nécessaires, et qu'il serait capital de rétablir ; mais comme la

(10) *Lettre au duc de Chevreuse*, 4 août 1710, *Œuvres complètes*, éd. Leroux, Paris, 1848-1851, t. VII, p. 321.

trace en est perdue, et que le pas à faire est très glissant dans la conjoncture présente, j'y craindrais de la confusion. Je me bornerai donc d'abord à des notables que le roi consultera l'un après l'autre... pour les rendre responsables du gouvernement, et pour faire sentir au royaume entier que les plus sages têtes qu'on y peut trouver ont part à ce qu'on fait pour la cause publique. Il est capital de relever ainsi la réputation du gouvernement méprisé et haï... » (11).

Mais comment faire admettre la nécessité de consulter certains représentants de la nation à un roi absolu qui, sa vie durant, a méprisé jusqu'à les supprimer tous les Parlements traditionnels ? Fénelon se pose à lui-même l'objection et voici comment il y répond : « Vous me direz que le roi est incapable de recourir à de tels moyens ; qu'il n'est pas même en état de consulter, de questionner, de décider sur les différents avis. A cela je réponds qu'il est bien triste que, l'émétique étant l'unique remède qui reste pour sauver le malade, le malade n'ait ni la force de le prendre, ni d'en soutenir l'opération. Si le roi est trop éloigné d'accepter cette ressource, il est trop éloigné du salut de l'Etat... Si la ruine prochaine de sa couronne ne lui fait pas encore ouvrir les yeux... prendre à la hâte des partis proportionnés à ce péril... tout n'est-il pas désespéré ? » (12).

Pour faire contrepoids au pouvoir royal, pour l'empêcher de tomber dans l'absolutisme, il faut réaliser une large décentralisation en restaurant les divers Etats particuliers, provinciaux et généraux. Les Etats particuliers formuleront des décisions, qui seront contrôlées par les Etats provinciaux, lesquels, à périodes régulières, alimenteront les Etats généraux. Ces divers états grouperont les représentants de la noblesse, du clergé et du tiers état. Et c'est pour ces mêmes raisons d'anti-absolutisme, que Fénelon réclame la suppression des intendants. Ces agents directs du pouvoir royal sont devenus trop puissants ; ils méprisent et sabotent les franchises ; ils constituent des instruments d'oppression pour les provinces.

Pour remédier aux innombrables abus qui existaient alors dans l'armée, Fénelon suggère ces réformes : « Peu de régiments, mais nombreux en hommes et bien disciplinés, sans aucune vénalité, sous aucun prétexte ; jamais donnés à des jeunes gens sans expérience, avec beaucoup de vieux officiers. Bien traiter les soldats pour la solde, les vivres et les hôpitaux. Bons traitements donnés aux colonels et aux capitaines. Ancienneté d'officiers comptée pour rien, si elle est seule. Ne point laisser vieillir les hommes sans talent : avancer les hommes d'un talent distingué ». Afin de maintenir l'esprit de famille, « au lieu de l'Hôtel des Invalides, il serait préférable de payer de petites pensions à chaque invalide dans son village » (13).

(11) *Ibid.*
(12) *Ibid.*
(13) *Plan de gouvernement.* Novembre 1711, dans Cardinal de Bausset, *Histoire de Fénelon,* Versailles, 1817, LVII, n° 52.

En vue de réformer la noblesse, il propose les moyens suivants : poursuivre « tous les usurpateurs de titres, constituer pour chaque famille noble un bien fonds substitué à jamais comme en Espagne ; accorder aux nobles la liberté d'entrer dans la magistrature et de commercer en gros sans déroger, comme en Angleterre ; interdire les mésalliances et les anoblissements non légitimés par des « services signalés à l'Etat » ; défendre aux acquéreurs des terres de famille le droit d'en prendre le nom ; sauvegarder les titres nobiliaires, mais n'attribuer à la noblesse et au militaire que des privilèges purement honorifiques, sans aucune attribution de pouvoir réel ni aucune exemption des charges publiques » (14).

Autres suggestions tendant à réduire les désordres et les dilapidations de la Cour, plus que jamais intolérables après une série de guerres malheureuses qui ont épuisé la France : supprimer tous les doubles emplois, obliger tout fonctionnaire à résider, interdire toutes les survivances de charges et de gouvernements (15). Le roi doit éloigner de lui « les hommes intéressés et artificieux qui le flattent les hommes médiocres ». Il ne doit pas rassembler autour de lui une foule d'hommes inutiles, fastueux, dissipateurs, qui se font de leurs plus folles dissipations un titre auprès de lui, pour lui demander de nouveaux biens qu'ils puissent encore dissiper ».

En politique extérieure, Fénelon condamne vigoureusement l'impérialisme et son succédané, la passion de la guerre, source des pires malheurs pour les peuples conquis et bien souvent aussi pour les peuples conquérants. Cette pensée, il l'exprime indirectement dans les « Aventures » en reprochant à Sésostris son amour de la guerre et directement dans ses fameux « *Mémoires relatifs à la guerre de la succession d'Espagne* », entre autres dans le premier intitulé : « Sur les moyens de prévenir la guerre ». Même esprit dans les *Tables de Chaulnes* où il écrit : « Jamais de guerre générale avec l'Europe. Rien à démêler avec les Anglais ». Et ailleurs : « Toute compensation exactement faite, il n'y a presque point de guerre, même heureusement terminée, qui ne fasse beaucoup plus de mal que de bien à un Etat... Lors même qu'on est en guerre, il reste un certain droit des gens qui est le fond de l'humanité même : c'est un lien sacré et inviolable entre les peuples que nulle guerre ne peut rompre ».

Fénelon ne craint pas de s'aventurer sur le terrain économique et, là encore, il fait preuve d'une étonnante largeur de vues. Songeons que « ce que l'on appelle aujourd'hui la science économique n'était ni connu ni même soupçonné ».

En premier lieu, il condamne l'usure, et, pour la prévenir, demande qu'on réserve le commerce de l'argent à des banquiers "re-

(14) *Ibid.*, n° 52.
(15) *Ibid.*, n° 59.

connus par leur compétence et leur honnêteté ; puis il propose la création d'un tribunal, doué des mêmes garanties, pour fixer les limites qui séparent le « gain d'usure » du « gain de vraie mercature ».

Pour ce qui concerne le commerce des marchandises, Fénelon se montre homme de progrès en prônant l'un des premiers la liberté des échanges, mais il renvoie aux États généraux et provinciaux le soin de décider s'il faut ou non abandonner les droits d'entrée et de sortie hors du royaume. Si un tarif est nécessaire, qu'il soit constant, uniforme et modéré pour ne pas mécontenter ou décourager les étrangers.

Autant que possible, qu'on s'efforce de développer en agriculture, en manufacture, les produits spécifiquement français : blés, huiles, vins, toiles, etc... et qu'on respecte les produits étrangers, tout en travaillant à faire mieux en France. Détail touchant, Fénelon est d'avis qu'il faut « laisser aux Hollandais profit de leur austère frugalité et travail, du péril d'avoir peu de matelots dans leurs bâtiments, de leur bonne police pour s'unir dans leur commerce, de l'abondance de leurs bâtiments pour le frêt ».

Autres réformes souhaitées : fonder des monts de piété afin de pouvoir avancer des fonds à ceux qui voudraient commercer ; établir des lois somptuaires pour chaque condition. « On ruine les nobles pour enrichir les marchands par le luxe ; on corrompt par ce luxe toute la nation dans ses mœurs. Ce luxe est plus pernicieux que le profit des modes n'est utile ».

Dans toutes ces réformes ce qu'on retrouve, c'est l'esprit de Louis IX et de Henri IV, c'est le désir de procurer plus de bonheur à la collectivité française, notamment au peuple. Moins d'aristocratisme, *plus de démophilie, à savoir plus de souci des petits et des pauvres.* Fénelon déplore ouvertement les injustices dont ils souffrent, les guerres qui les épuisent, les impôts qui les écrasent et c'est pour tout ce monde désolé qu'il demande grâce. Après un tel exposé comment s'étonner d'entendre le duc d'Orléans dire un jour à Saint-Simon « que, si, par de ces hasards qu'il est impossible d'imaginer, il se trouvait le maître des affaires, ce prélat vivant et encore éloigné, le premier courrier qu'il dépêcherait, serait à lui pour le faire venir et lui donner part dans toutes » (16). Et comment ne pas souscrire à ce jugement de Brunetière : « Les écrits politiques de Fénelon témoignent, quoiqu'on puisse dire, d'un remarquable sens pratique... A les lire de près, il est impossible de méconnaître qu'il y eut positivement dans l'archevêque de Cambrai des parties de l'homme d'Etat... Il n'eût certainement pas été un ministre médiocre » (17).

(16) *Mémoires de Saint-Simon*, Ch. X, début.
(17) *Etudes critiques sur la littérature française*, 9[e] série : Fénelon, Paris, 1899.

Un des désordres les plus pernicieux de l'époque c'est le gallicanisme, si préjudiciable aux intérêts des âmes. A ce propos, Fénelon réclame, comme réforme fondamentale, le retour à une indépendance plus grande de l'Eglise vis-à-vis de l'Etat, plus exactement à une distinction plus nette du pouvoir civil et du pouvoir religieux. Sous l'Ancienne France féodale on pouvait regretter certaines ingérences de l'Eglise dans l'Etat ; sous l'Ancien Régime on doit déplorer la mainmise de l'Etat sur l'Eglise. En France, écrit-il, « dans la pratique, le roi est plus chef de l'Eglise que le pape : liberté à l'égard du pape, servitude envers le roi » et il dénonce les principaux abus en cours : de l'appel comme d'abus et des cas royaux, abus de ne pas souffrir les conciles provinciaux, abus de ne pas laisser les évêques tout concerter avec leur chef, maximes schismatiques du Parlement. Le moment est venu de remettre Etat et Eglise, ces deux grandes institutions, à leur place et de les fixer dans leurs attributions respectives en se conformant aux directives classiques des grands théologiens.

C'est ce que signifie l'archevêque quand il écrit dans son *Mémoire particulier sur l'Eglise* (18) : « Comme le prince est maître pour le temporel comme s'il n'y avait point d'Eglise, l'Eglise est maîtresse du spirituel comme s'il n'y avait pas de prince ». Toutefois, de même que le spirituel est supérieur au temporel, l'Eglise est supérieure à l'Etat, « l'Eglise est la mère des Rois ». Que le roi reste donc l'évêque du dehors en continuant à protéger l'Eglise, mais qu'il accepte d'obéir dans tout ce qui concerne le ressort de cette dernière. Il doit toujours se rappeler qu'au-dessus de la royauté et de l'église nationale il y a la papauté et l'Eglise romaine (19).

Fénelon est franchement ultramontain. Or, à cette époque de gallicanisme intense, il fallait une audace extraordinaire pour le dire et surtout pour agir en conséquence. Sans doute, grand seigneur, très aristocrate d'âme et de pensée, il estime que l'unité religieuse du royaume est la condition de son unité politique ; au moins a-t-il sur la façon de les accorder des idées très orthodoxes qui, fait tristement significatif, semblent cependant très hardies pour son époque.

Avant tout, soucieux de la liberté de l'Eglise, Fénelon demande que le souverain cesse de s'immiscer dans les affaires de conscience de ses sujets. Vu l'évolution et la division des esprits, il est à la fois intolérable, impolitique, dangereux même pour un souverain, d'imposer une religion d'Etat à ceux qui y répugnent. Cette manière de procéder n'a jamais été évangélique. Si des raisons historiques ont pu amener les souverains catholiques à pratiquer l'axiome païen « cuius regio huius religio », ces raisons doivent être désormais rejetées. Jadis, quand l'unité territoriale n'existait pas encore, les rois

(18) Cardinal de Bausset, *ibid.*, LVII ; *Pièces justificatives*, n° VIII.
(19) *Plan de gouvernement*, 1711.

étaient contraints d'y suppléer en renforçant l'unité religieuse. En fin du XVII[e] siècle, il n'en est plus de même, car presque toutes les frontières de provinces ont disparu.

Sans doute, depuis longtemps, les chrétiens hétérodoxes constituaient dans le royaume des éléments de trouble et de division ; ils formaient une sorte d'état dans l'Etat, que les souverains ne pouvaient politiquement tolérer. Mais cette attitude d'hostilité intérieure était due en grande partie au fait que les souverains ne toléraient pas la liberté de conscience. La preuve en est dans les heureux résultats obtenus grâce à la méthode de Richelieu : tolérer les protestants sous la condition qu'ils cesseront toute opposition, sous promesse qu'ils n'entretiendront plus d'armée, plus de flotte, plus de places fortes. Force est bien de le reconnaître ; depuis la promulgation de l'Edit de Nantes, les protestants peu à peu se calmaient et se ralliaient ; on pouvait prévoir un temps prochain où ils cesseraient de menacer sérieusement le pouvoir et de pactiser avec l'étranger.

Pour légitimer la révocation de l'Edit, d'aucuns ont prétendu que les protestants n'étaient pas encore complètement soumis, qu'ils persistaient dans une sourde opposition. Mais, même en supposant que ce fût vrai, le remède était pire que le mal : la Révocation devait fatalement transformer la sourde opposition en révolte ouverte. En tout, il faut voir la fin, les résultats. Dans l'occurrence, ces résultats ne pouvaient manquer d'être désastreux. Sur le terrain de la conscience religieuse, une intervention de l'Etat ne peut se légitimer que d'accord avec l'Eglise. Or Louis XIV avait doublement abusé de son pouvoir en usant envers les protestants de méthodes que le pape désapprouvait et en sabotant lui-même fréquemment la religion qu'il prétendait imposer de force aux autres.

Les théories politico-religieuses qui donnent à l'Etat le droit d'intervenir pour défendre les intérêts de l'Eglise ne sont sérieusement praticables que dans des pays foncièrement chrétiens. Tel était le cas de la France au temps de saint Louis. Alors, parce que le roi était vraiment « très chrétien », il n'abusait pas de son autorité pour exiger des autres ce qu'il ne pratiquait pas lui-même ou pour donner des ordres nuisibles à l'ordre social qui caractérisait ce temps. Alors, son titre « d'évêque du dehors » s'exerçait sur un fond doctrinal et sous une forme dignes de respect parce que exactement conformes à l'idéal évangélique.

Mais à l'époque de Fénelon, il en va tout autrement, ni la dynastie régnante, ni l'ordre établi ne méritent plus leurs titres anciens. Comment appeler « évêque du dehors » un prince qui spécule sur ce titre pour opprimer l'Eglise ? Tel était bien le cas de Louis XIV : grand défenseur de la foi, acharné contre les hérétiques français, trop souvent il travaillait contre cette foi en favorisant les hérétiques étrangers.

En réclamant une distinction plus marquée entre les deux pouvoirs, Fénelon vise la suppression d'une tutelle, d'un asservissement, non celle d'une alliance (20) : celle-ci continue à s'imposer en fait et en droit. Mais il faut faire en sorte que cette alliance ne soit pas préjudiciable à la dignité de l'Eglise, que le roi accepte au plus tôt sur ce point une réforme de l'Etat. L'Eglise ne peut rester plus longtemps complice d'un régime qui n'a presque plus rien de chrétien. L'ordre social du XVII[e] siècle est aux antipodes de celui du XIII[e]. Et c'est précisément ce renversement des valeurs traditionnelles qui provoque l'hostilité de l'opinion contre le trône et contre l'autel qui lui sert de contrefort. Dans ces conditions, pour mériter comme par le passé son titre historique, pour rendre à l'Etat et à l'Eglise les sympathies perdues, il importe que le roi s'inspire à nouveau des vieilles conceptions orthodoxes sur l'autorité, la liberté, la propriété et la dignité de la personne humaine.

## II. FENELON ET L'EGLISE

Pour la restauration de l'ordre chrétien dans la politique de l'Etat, Fénelon oppose à l'absolutisme des gouvernants les droits primordiaux des peuples. Pour la conquête des âmes, à la tyrannie de la force publique sur les consciences, il oppose la nécessité d'un retour aux méthodes évangéliques ; celles du Christ, des apôtres et de tous les grands convertisseurs qui se succédèrent au cours de l'histoire.

La première condition de succès est une prompte adaptation du clergé à l'évolution des esprits et des mœurs. Le progrès des sciences et la vulgarisation des facteurs constitutifs de la civilisation ont provoqué partout des ébranlements qui ne manqueront pas de se répercuter dans le domaine religieux. Qu'on s'en réjouisse ou qu'on s'en désole, ils constituent des faits nouveaux, inéluctables, avec lesquels l'Eglise doit désormais compter.

Quand les enfants ont grandi et se sont émancipés, ils n'obéissent plus aussi facilement aux injonctions de leurs parents. Rencontrent-ils trop de sévérité, ils préfèrent quitter le foyer familial. Pour ne pas rompre avec leurs enfants, force est donc aux parents de substituer à la méthode d'autorité celle de la persuasion et, dans l'occurrence, aucune ne vaudra jamais l'exemple d'une vie irréprochable. Comme les individus, les sociétés grandissent, passent de l'enfance à l'adolescence, rien d'étonnant dès lors si, à certaines époques, les principes d'éducation réclament une adaptation dans le sens indiqué.

La méthode d'apostolat par persuasion exige du clergé des apti-

(20) « Les deux puissances peuvent seulement se prêter un mutuel secours » (*Plan de gouvernement*, novembre 1711). *Œuvres complètes*, éd. Leroux, Paris, 1848-51, t. VII, p. 184.

tudes spéciales qui portent à la fois sur le bagage doctrinal à acquérir et sur la manière de l'exposer ; elle demande des clercs plus instruits et des procédés mieux adaptés. Or à l'époque de Fénelon ces deux facteurs d'apostolat laissent beaucoup à désirer. Les réformes doctrinales imposées par le concile de Trente se poursuivent, mais trop lentement, avec trop d'alternatives d'avances et de reculs, et leurs réalisations varient à l'extrême selon les diocèses. Quoi d'étonnant, l'épiscopat est si peu unifié et si peu romanisé !

D'une façon générale, l'enseignement théologique des grands Séminaires est très négligé. On se contente d'y étudier l'Ecriture Sainte, la liturgie et un peu de morale. « Un séminaire n'est pas une université », écrit Godeau. Selon cet esprit on enseigne seulement « les vérités saintes nécessaires et profitables », le chant, les cérémonies, les rites. Pas de droit canon, pas de théologie positive ; l'histoire est réservée en général pour les lectures du réfectoire ([21]).

Quand de nouveaux problèmes intellectuels se posent on s'en désintéresse, on s'en méfie. Ce sont des terrains dangereux où il vaut mieux ne pas s'aventurer. Chez les catholiques, voire chez les ecclésiastiques, la curiosité spéculative est taxée d'orgueil ou de malsaine curiosité. D'ailleurs « les jansénistes veillent, hostiles en pareille matière à toute lumière nouvelle » ([22]). Dans les séminaires, a-t-on dit, « les cours dictés, méprisés par les séminaristes, n'étaient guère qu'occasion à paresse et à vacarme », comme si ces cours n'étaient pour eux d'aucune utilité. Là où les choses vont au mieux, on étudie et on prêche beaucoup la morale mais fort peu la théologie dogmatique. Encore moins, fait-on de la théologie philosophique, à savoir de l'apologétique. On semble ne pas comprendre que la rectitude des actes est conditionnée par celle des idées. La situation intellectuelle se résume assez exactement dans ce jugement de l'abbé Lamourette : « En général, les philosophes de notre siècle se sont montrés trop antithéologiens et nous autres théologiens nous avons aussi peut-être été un peu trop antiphilosophes » ([23]).

Au fond, et c'est là un fait grave, il y a divorce, par inadaptation des sciences sacrées aux exigences intellectuelles du siècle. Pendant que les clercs continuent à se battre sur les diverses théories de la grâce, l'opinion se passionne pour les problèmes fondamentaux de l'existence de Dieu et de la liberté. N'étaient les coteries politiques qui se cachent derrière les jansénistes et leurs adversaires, les doctrines de Jansénius seraient bien incapables d'intéresser les esprits.

Quant à la philosophie naturelle et aux sciences positives annexes : morales, sociales, psychologiques, on les délaisse par crainte, on les juge dangereuses, on va même jusqu'à en interdire l'enseigne-

(21) Albert Chérel, *De Télémaque à Candide*, p. 252.
(22) *Ibid.*
(23) *Pensées philosophiques*, Préface, 1789, p. XVIII.

ment. Tactique simpliste doublement désastreuse. Comme si les prêtres destinés à vivre dans le monde ne devaient pas connaître les sophismes de ce monde, d'abord pour se prémunir personnellement contre eux, puis pour les réfuter dans l'intérêt des âmes. Qu'attendre d'un clergé si peu armé, à la veille des grandes batailles qui vont bientôt se livrer contre la foi au nom de la raison et de la philosophie ?

Soucieux d'éviter au clergé le péril d'être débordé, écrasé, voué au désastre, Fénelon estime qu'il doit s'intéresser au plus tôt à la philosophie, en l'abordant de front et avec sympathie, de manière, si possible, à tenter avec elle un accord. De là ses efforts pour utiliser les philosophies de Descartes et de Malebranche. Sans être très original dans l'interprétation qu'il en fait, il y met cependant sa manière et y manifeste ses tendances semi-quiétistes. De là surtout son traité sur « L'Existence de Dieu ». Ce qui montre combien Fénelon avait deviné juste et soupçonné le besoin des esprits, c'est l'immense succès de cet ouvrage. Songeons-y « tout le monde le lit... de 1712 à 1715 il compte six éditions et se traduit en toutes les langues ».

Catholique ultramontain modéré, mais comprenant la nécessité de ramener ses coreligionnaires français à leurs sources romaines, Monsieur de Cambrai se fait le défenseur de l'infaillibilité pontificale, au risque de s'attirer les représailles de la cour. Tel est le but de sa « Dissertatio de Summi Pontificis auctoritate ».

Même effort pour donner au jeune clergé une meilleure formation mystique. La plupart du temps cette formation est nulle ou à peu près, ou d'une rigidité janséniste à décourager les élèves et à rebuter les fidèles. Il s'agit de « briser les barrières rationnelles trop rigides imposées par les spiritualités en cours, et de rompre avec les disciplines intellectuelles qui tenaient par trop la piété en lisière » (24). Réaction louable contre un excès néfaste, mais que Fénelon poussera jusqu'à l'excès contraire, jusqu'à l'erreur qui lui vaudra tant de malheurs dont, au premier chef, celle d'une condamnation pontificale. Ce travail de réforme doit se poursuivre jusque dans les domaines de la morale. Les jansénistes ont tellement exagéré la misère foncière de la nature humaine que Fénelon se fait un devoir de la réhabiliter. Fin lettré, très artiste, humaniste convaincu, il se plaît à exalter tout ce qu'il trouve de beau et de bien dans cette nature. Par tempérament il est plutôt porté à lui faire confiance. De là sa manière très « renaissance » de décrire les aventures de Télémaque. Fort peu sentimental, pas du tout porté au romanesque, mais libéral, il prend néanmoins un visible plaisir d'homme cultivé à développer les fictions païennes et le thème de l'amour. C'est ce qui fait dire à Brunetière : « Bien en prend à Télémaque d'être accompagné constam-

(24) Henri Bremond, *Apologie pour Fénelon*, Paris, 1910.

ment de Minerve car s'il ne l'était que de Mentor on craindrait trop pour sa vertu » ([25]). Et c'est ce même tempérament libéral qui l'incite à traduire, pour son royal élève, les « Dédicaces de La Fontaine à Madame de Montespan » « ad dominam Montespanam ». Mentor n'était pas l'ennemi des « doux plaisirs », il montrait en Télémaque que la vertu véritable « n'a rien d'austère ni d'affecté ». Non pas que sa morale soit relâchée : au contraire, il souffre affreusement des symptômes de décadence qu'il constate autour de lui. Comme preuve rappelons cette plainte qu'il adresse aux ducs de Chevreuse et de Beauvilliers : « Les mœurs présentes de la nation jettent chacun dans la plus violente tentation de s'attacher au plus fort par toutes sortes de bassesses, de lâchetés, de noirceurs et de trahisons » ([26]). A ce propos Bausset son historien se permet d'ajouter : « Sans parler des esprits forts de la société du Temple, des débris de Port-Royal et de toutes les victimes de ce gouvernement ou plutôt de ce brigandage des dernières années que Fénelon nommait une vie de Bohêmes » ([27]).

Non content de réclamer pour les clercs une doctrine plus étendue et plus approfondie, Fénelon voudrait qu'ils missent plus de formes et plus de sens psychologique dans la manière d'exposer cette doctrine au public. Ici encore ce qu'il préconise, c'est la méthode évangélique, celle du Christ, de saint Paul, des Apôtres et des Saints.

Pourquoi ne pas l'avouer, cette méthode est diamétralement opposée à celle couramment admise et pratiquée alors par les catholiques gallicans, lesquels semblent vouloir se faire pardonner la faiblesse de leur savoir par la violence de leurs procédés.

Fénelon, lui, « ne mettait en doute ni l'erreur des Eglises séparées, ni la légitimité de la contrainte, et en cela il pensait comme un fidèle sujet de Louis XIV, mais il répugnait aux moyens violents, dont il voyait l'inefficacité, pour persuader les âmes. Convertisseur né, il préfère se passer des dragons » ([28]).

Contrairement aux croyants qui s'imaginent avoir tout fait quand ils ont exposé le dogme avec véhémence, quitte, dans la pratique de leur vie, à fouler aux pieds la morale ; autrement dit, à l'encontre des croyants qui parlent beaucoup du catholicisme mais vivent fort peu chrétiennement, Fénelon préfère ceux qui, avant de défendre ceci ou de pourfendre cela, commencent par donner l'exemple d'une vie entièrement conforme à leur doctrine. Les premiers se contentent de la vérité parlée, du dogme proclamé ; les seconds donnent

(25) *Loc. cit.*
(26) *Mémoires sur les précautions à prendre après la mort du duc de Bourgogne,* 15 mars 1712.
(27) de Bausset, *Vie de Fénelon,* III, p. 212 et 322.
(28) Carcassonne, *Etat présent des travaux sur Fénelon,* Paris, 1939, p. 26.

de la vérité vécue, du dogme pratiqué. Tout compte fait, c'est à ceux-ci, seuls sincères et conséquents, que doit revenir la palme car ce sont les seuls que l'opinion consente à admirer, à aimer et finalement à imiter.

Quelqu'un a dit très justement : on étudie Bossuet, on étudie et on prie saint Augustin, on étudie, on prie et on aime passionnément le pauvre curé d'Ars. Et pourtant le pauvre curé n'avait rien du théologien, ni du philosophe, ni du savant, mais le peu qu'il savait il le pratiquait intégralement et intensément.

Si le premier apostolat est celui de l'exemple, s'il faut d'abord pratiquer soi-même les vérités qu'on veut communiquer aux autres, pour Fénelon, la vraie vie chrétienne consiste surtout à réaliser parfaitement les obligations de son devoir d'état. Le croirait-on, ce mystique guyonniste prêche avec instance la simplicité. « Vivre... à peu près comme les autres, dit-il, sans affectation, sans apparence d'austérité, d'une manière sociale et aisée, mais avec une sujétion perpétuelle à tous ses devoirs... Edifier tous ceux qui nous voient sans jamais parler de dévotion » (29).

Donc rien d'extraordinaire, rien d'excessif, rien qui rappelle de près ou de loin la tartuferie. Si l'on peut excéder, c'est plutôt dans le sens contraire, pour rendre la religion et la prière plus attrayantes. « Rien n'est si tendre, si ouvert, si vif, si doux, si aimable, si aimant, qu'un cœur uni à Dieu par la piété... la piété n'a rien de faible, ni de triste, ni de gêné : elle élargit le cœur, elle est simple et aimable, elle se fait tout à tous pour les gagner tous » (30). Donc pas de vertu sombre, farouche, rebutante. « Il faut être gai, libre, affable ; rien de timide ni de sauvage, de composé, de compassé. Ne prenez point la piété pour un certain sérieux, triste, austère et contraignant. Là où est l'Esprit de Dieu, là est la vraie liberté » ou encore : « Soyez gai comme un homme qui a trouvé le vrai trésor et qui n'a plus besoin de rien » (31).

Fidèle à ses principes, Fénelon commence par pratiquer lui-même ce qu'il enseigne en vivant dans une grande simplicité et un profond détachement. L'abbé Galet lui reconnaît une douzaine de vertus caractéristiques du parfait esprit chrétien : piété, humilité, douceur, mortification, amour de la pauvreté, assiduité, simplicité, amour pour l'Eglise, zèle pour son troupeau, charité, soin de sa propre perfection, mépris de la vie. Même dans ses réprimandes, l'archevêque gardait toujours un « air de bonté ». Devait-il congédier quelque domestique, il le faisait « promptement mais sans bruit ». Les caractéristiques de sa nourriture étaient « l'uniformité invariable » et la « pe-

(29) *Instructions et Avis, Œuvres complètes,* t. VI, p. 5-4.
(30) *Au duc de Bourgogne,* 1702, *Œuvres complètes,* t. VII, p. 234.
(31) *A un militaire,* 9 juin 1689, *Œuvres complètes,* t. VIII, p. 512.

tite quantité ». Devenu archevêque, il résigne « une abbaye considérable ». Et Limiers de remarquer malicieusement : « ce fait condamne tacitement M. de Meaux qui possédait seul plusieurs bénéfices et dont l'ambition n'était pas encore satisfaite » ([32]). Bien qu'ayant un palais à grands appartements, Fénelon se contentait pour lui personnellement d'une « cellule » garnie « de quelques meubles d'une simple serge ». Il aimait à fréquenter les hôpitaux et à « aborder les simples soldats de la garnison... » à dessein de leur « insinuer quelque sainte pensée ». Pendant la guerre des Flandres il recueillit dans son palais épiscopal les paysans et leurs bestiaux : « les corridors, les chambres, les degrés étaient remplis de personnes qui accouraient en foule... Les cours, les jardins, les vestibules regorgeaient des animaux qui y étaient pressés et comme entassés » ([33]).

Autre façon de gagner les âmes : aller au-devant d'elles, se faire tout à toutes, en sympathisant dans toute la mesure possible avec leurs aspirations et leurs idées. Sans cesse Fénelon revient sur la manière de traiter avec les hérétiques. Dans son *Discours pour le sacre de l'Electeur de Cologne,* après avoir revendiqué contre l'absolutisme des souverains l'indépendance de l'Eglise, il condamne l'emploi de la contrainte, de la « crainte servile », « dans les conversions à une religion d'amour ». Visiblement il pense aux Dragonnades. Ailleurs encore : « Je ne puis m'empêcher de vous dire qu'on gâtera tout en ce pays si on y croit l'ouvrage bien avancé... La persuasion ne se fait pas par commandement. Si on presse les gens qui ne croient rien de ce qu'il faut croire, afin qu'ils reçoivent les sacrements, on causera des sacrilèges innombrables » (16 janvier 1686). Nouvelle insistance : « Quand il n'est question que d'étourdir un peuple par des menaces pour lui arracher une abjuration d'un moment rien ne résiste, mais quand il faut changer les cœurs... la force n'y peut rien... La persuasion qui est la seule conversion véritable se forme ici sur de bons fondements, au lieu qu'en d'autres lieux on se contente d'établir à la hâte un culte forcé sans aller au cœur » ([34]).

Même pensée dans son *Discours pour le Sacre de l'Electeur de Cologne* : « Souvenez-vous que le culte de Dieu consiste dans l'amour... Il faut persuader et faire vouloir le bien, de manière qu'on le veuille librement, et indépendamment de la crainte servile... L'amour n'entre point dans le cœur par contrainte... la force peut-elle persuader les hommes ?... Nulle puissance humaine ne peut forcer le retranchement impénétrable de la liberté d'un cœur ». Il exhortait l'Electeur à la « longanimité », à la « patience » pour les « pécheurs », c'est-à-dire pour les hérétiques.

(32) de Limiers, *Histoire du Règne de Louis XIV*, p. 17-18.
(33) Abbé Galet, *Recueil des principales vertus de Feu Messire François de Salignac de la Mothe-Fénelon.*
(34) Verlaque, *Lettres inédites de Fénelon.*

Donc pas de « crois ou meurs » comme Mahomet ; pas de conversion à coups d'épée comme saint Pierre ou à coups de crosse comme les dragons de Louvois. Si parfois un coup de fouet est nécessaire, avec quelle discrétion il faut l'administrer. Songeons que le Christ l'a employé très rarement et contre une seule espèce de gens, les vendeurs du temple, à savoir des croyants exploiteurs de la religion ; surtout songeons que le Christ était seul à pouvoir l'employer sans encourir la dure sentence prononcée à propos de la femme adultère : « Que celui qui est sans péché, lui jette la première pierre ». Et c'est ce souci de ménager les âmes qui l'amène à recommander certaines réserves dans l'exposé de la doctrine.

Sans doute, un vrai chrétien doit pouvoir tout absorber et tout digérer. Encore faut-il distinguer entre un chrétien formé et un chrétien en voie de formation. Sous le double rapport moral et intellectuel, celui-ci demeure encore insuffisamment musclé. Au premier les viandes fortes et même, si l'on veut, les viandes crues ; au second les aliments légers ou agréables, le lait, le sucre, le miel. Rappelons la réponse du Christ à saint Pierre impatient d'absorber toute la doctrine d'un seul coup : « tu nescis modo, scies autem postea ». Ainsi pense Fénelon, après saint François de Sales : les mécréants sont comme les mouches, ce n'est pas le vinaigre qui peut les attirer.

Avec cette sorte d'esprits il faut savoir ménager les transitions et user de temporisations ; par exemple, avec les protestants, s'abstenir de réciter l'Ave Maria au commencement des sermons, « retrancher le latin qui est inutile », « ne proposer certaines pratiques de dévotion que quand les esprits y seront disposés ». Ne pas interpréter avec trop de rigueur certains passages assez étonnants de l'Ecriture. Dans une communication sur « La lecture de l'Ecriture Sainte en langue vulgaire », Fénelon fait cette réflexion qui montre à la fois sa rare délicatesse et sa grande largeur d'esprit : « J'ai vu des gens tentés de croire qu'on les amusait par des contes d'enfant quand on leur faisait lire les endroits de l'Ecriture où il est dit que le serpent parla à Eve pour la séduire, qu'une ânesse parla au prophète Balaam, que Nabuchodonosor paissait de l'herbe, etc., etc. ».

Ici encore, le noble apologiste a soin de pratiquer ce qu'il enseigne aux autres. « L'âme de Fénelon, dit Ramsay, était avide d'idées nouvelles, prête à l'estime et à la sympathie pour tous les hommes cherchant Dieu ».

Devenu archevêque de Cambrai, plusieurs années après la Révocation, « il se montra dans son diocèse plein de mansuétude pour les protestants ». Au lendemain de la fermeture de Port-Royal (1710), il écrivit au duc de Chevreuse ces lignes significatives : « Un coup d'autorité comme celui qu'on vient de faire à Port-Royal ne peut qu'exciter la compassion publique pour ces filles et l'indignation contre les persécuteurs ».

Chargé par le pouvoir royal de plusieurs missions dans le Saintonge et le Poitou, il pose au secrétaire d'Etat, le marquis de Seignelay, ce que nous pourrions appeler ses conditions : « Pendant que nous employons la charité et la douceur des instructions, lui écrit-il, il est important, si je ne me trompe, que les gens qui ont l'autorité la soutiennent pour faire mieux sentir aux peuples le bonheur d'être instruits doucement ».

Indiquant à Seignelay les meilleurs moyens de réussir, il demande « des prédicateurs doux et qui joignent au talent d'instruire celui de s'attirer la confiance des peuples. Avec des prêtres de cette sorte, les peuples seront bientôt véritablement catholiques ». Puis il ajoute : « Je ne vois, Monsieur, que les Pères Jésuites qui puissent faire cet ouvrage ; car ils sont respectés pour leur science et pour leur vertu... Il faudra seulement choisir parmi eux qui sont les plus propres à se faire aimer... » ([35]). Autrement dit, « il faudra choisir les plus modérés et leur faire une loi de prêcher avec douceur »...

Donc « le savoir », « la bonne vie », puis le rayonnement sympathique. A ce propos, ce grand aristocrate du XVII[e] siècle donne cette précision étonnante où les intégristes de l'époque ne manqueront pas de dénoncer une tendance démagogique. « Il faut persuader à ces Pères qu'ils doivent en toute occasion se rendre les intercesseurs et les conseils du peuple, dans toutes les affaires qu'ils ont auprès des gens revêtus de l'autorité du roi. C'est le moyen de les faire aimer et de leur faire gagner la confiance de tout le pays » ([36]). Voilà de quoi mécontenter ceux pour qui la religion doit être avant tout l'opium du peuple.

S'il insiste tant sur les Jésuites modérés, c'est qu'il y en a d'autres qui ne le sont pas, tels ceux rencontrés à Marennes où précisément il missionne : « quatre têtes de fer qui ne parlent aux nouveaux convertis pour ce monde que d'amende et de prison et pour l'autre du diable et de l'enfer ». Ceux-là ne sont pas du tout à la page. « Nous avons eu des peines infinies à empêcher ces bons Pères d'éclater contre notre douceur, parce qu'elle rendait leur sévérité plus odieuse et que tout le monde les fuyait pour courir après nous avec mille bénédictions ».

Fort heureusement Fénelon et ses compagnons traitèrent ces « quatre têtes de fer » comme ils traitaient les protestants, avec une extrême douceur, et ce fut un succès complet. « Nous avons témoigné tant de déférence à ces bons Pères qu'ils n'ont, Dieu merci, osé se fâcher, et que nous sommes tous les jours chez eux pour entretenir une grande correspondance. Rien ne pouvait mieux prouver l'excellence de leur méthode.

(35) 16 février 1686, *Œuvres complètes*, t. VII, p. 196.
(36) *Loc. cit.*

« Si au lieu de ces têtes dures et chaudes leur Compagnie veut mettre en ce lieu des esprits modérés et droits... ils pourront être fort utiles dans tout le pays ; après tout il n'y a rien d'aussi bon qu'eux » (37).

Eh oui ! c'était bien la méthode qu'il fallait ; et les Jésuites intelligents le reconnaissaient et lui en savaient gré. Le Père Tournemine son ami ne cessait de l'encourager et le Père de la Chaise ne se lassait pas de l'aider. Le Père de Vitry n'en parlait « qu'avec vénération ». Les Mémoires de Trévoux annonçaient toujours ses ouvrages avec empressement et sympathie. Dans l'extrait de l'Existence de Dieu, qui y parut, on trouvera plus tard cette phrase extrêmement élogieuse : « En nous montrant la vérité, il nous la fait aimer, c'est le caractère essentiel de tous les ouvrages de feu M. de Fénelon ». Même jugement chez d'Aguesseau ; dans ses *Mémoires Historiques* le célèbre chancelier ira jusqu'à prétendre que Fénelon « eût fait naître des fleurs du sein des épines ».

D'aucuns objecteront ses violences contre les jansénistes, mais ces violences étaient elles-mêmes dictées par son libéralisme. Ce qui le révoltait, c'était de voir cette hérésie présenter le catholicisme sous des aspects si sévères qu'ils rebutaient les âmes. Et ce qu'il détestait dans les sectateurs de cette hérésie, c'était qu'à force de puritanisme, de pessimisme et d'oppression, ils jetaient l'odieux sur la religion catholique. Foncièrement chrétien, Fénelon n'a pratiqué que les seules sévérités chrétiennes, celles dirigées contre les croyants qui, par leur intolérance, empêchent les incroyants d'aller au Christ.

On le sait, en matière de théologie mystique, Fénelon a mérité de graves reproches. Pour s'être obstiné à rénover la vieille hérésie de l'amour pur, il s'est attiré une condamnation qui continue à peser sur sa mémoire.

D'aucuns ont donné à cette affaire une importance énorme, en lui attribuant des conséquences incalculables. A les en croire, les compromissions intellectuelles de Fénelon avec Madame Guyon préparèrent les folies mystiques, d'où surgit bientôt une extraordinaire floraison de sectes aux noms tristement connus : l'illuminisme, le mesmérisme, le martinisme, le Swedenborgisme et autres groupements de visionnaires plus ou moins charlatanesques.

Autre son de cloche : son éloignement des disciplines classiques et ses exagérations sentimentales concernant la doctrine du « pur amour » divin provoquèrent une violente réaction en un sens diamétralement opposé. « Pour avoir voulu la faire consister essentiellement en ce qu'elle a de plus incompréhensible et de plus rare, de plus éloigné de l'usage commun, de plus subtil et de plus mystérieux,

(37) Verlaque, *Lettres inédites de Fénelon ;* cité par Boutié, *Fénelon*, Paris, p. 25.

il l'a exposée non seulement aux attaques de la philosophie, mais aux railleries même des mondains et tôt ou tard aux lourdes dérisions du vulgaire. Il lui a donné la forme qu'il fallait pour qu'elle irritât le bon sens » (38).

Tout en reconnaissant la part de vérité contenue dans cette double accusation, nous croyons juste de plaider en faveur de Fénelon certaines circonstances atténuantes.

Pour son excuse et à son honneur, rappelons d'abord qu'une fois condamné, l'illustre délinquant se soumit aux décisions de Rome avec une rare simplicité et une profonde humilité. Mérite considérable, surtout quand on songe aux réticences, aux résistances, voire aux révoltes de ceux de ses adversaires, jansénistes et gallicans, qui, tombés eux aussi dans les plus graves excès, méritèrent à leur tour de tout aussi solennelles condamnations. Notons encore que personne n'a jamais découvert dans le quiétisme de Fénelon la moindre apparence de superstition et de libertinage.

« Pour ma part, ni dans la conduite de Fénelon, ni dans ses lettres les plus intimes à Madame Guyon, je ne trouve la moindre trace de ce qui s'appelle amour, même au sens le plus chaste de ce mot » (39). Loyalement on ne peut lui attribuer le « cum iniquis reputatus est » ou le comparer, comme le firent alors quelques mauvais plaisants de France et de Rome, aux plus infâmes criminels. Ceci posé, nous nous refusons à rendre Fénelon responsable des folies mystiques du XVIII[e] siècle. Qu'il y ait eu sa part, c'est entendu ; mais bien d'autres causes y ont contribué, notamment le rejet de la religion traditionnelle, sage amalgame de foi et de raison. Le fait est classique, un rejet de cette sorte provoque toujours dans les âmes sentimentales, déréglées et désemparées, une extraordinaire explosion de mysticisme incohérent et superstitieux. Une fois de plus et bien à tort, on use envers Fénelon du sophisme classique : « post hoc, ergo propter hoc ».

Quant à l'accusation de libertinage pris dans son sens le plus large, il suffit d'y répondre par la parole de l'Evangile : « Que ceux qui sont sans péché, lui jettent la première pierre ». Car enfin si l'accusation vaut contre les fénéloniens, elle vaut tout autant contre les anti-fénéloniens. Henri Bremond l'a fort bien dit (40) : « Les jansénistes, entre autres Nicole, conseiller du jansénisant Bossuet, ont eu eux aussi leurs flirts et leurs liens avec les libertins « liens extérieurs d'alliance contre les Jésuites depuis l'affaire des Provinciales » mais aussi « liens intérieurs de doctrines psychologiques communes ». Tous les déplaisants sarcasmes de Bossuet sur « l'amour pur », sur « l'amour sans amour » parce qu'amour sans concupiscence, ne

(38) Brunetière, *Fénelon*, dans *Essais critiques*, 9[e] série.
(39) H. Bremond, *Apologie pour Fénelon*, p. 133.
(40) *Apologie pour Fénelon*, p. 128.

sont que des sarcasmes jansénistes. Hélas ce sont tout autant des sarcasmes libertins ».

Bossuet est-il donc si indemne ? N'a-t-il pas fait l'apologie des Réflexions morales du P. Quesnel ? Ne s'est-il pas attaché au sauvetage de l'Augustinus ? Ses partisans diront : oui, mais c'était avant la parution de la bulle Unigenitus. Soit, mais alors pourquoi s'est-il montré si sévère pour les « Maximes » de M. de Cambrai avant le bref d'Innocent XII ? « Tout à la joie de déconsidérer la mystique à l'occasion de quelques déviations, il ne s'aperçut point qu'il préparait la déconsidération du christianisme lui-même. Car en déterminant comme il le fait « le recul des mystiques », il ne préluda que trop efficacement au recul du christianisme, qui allait être l'œuvre essentielle des libertins du XVIII[e] siècle » (41).

Etrange contradiction, les jansénistes ignorent le dogme de la grâce sanctifiante, ils la confondent avec le coup de foudre, l'extase, le phénomène extraordinaire, l'émotion choc qui fait s'écrier comme Pascal « Feu... joie... pleurs de joie !... ». Et ce sont ces amateurs de « sensationnel » qui reprochent à Fénelon son quiétisme. Comme si les deux doctrines n'étaient pas logées à la même enseigne de l'excès ou de l'erreur.

Tout compte fait, les jansénistes et les jansénisants firent ici chorus avec les libertins contre les mystiques. Eux aussi pactisèrent avec l'erreur en combattant un excès de doctrine sans se soucier que leurs coups atteindraient mortellement la doctrine elle-même. Car, pour arriver à leurs fins, les libertins et les philosophes firent flèche de tout bois, du bois janséniste comme du bois gallican. On a donc raison d'affirmer qu'« en cette affaire le jansénisme ne paya que trop abondamment au libertinisme la rente des services qu'il en avait reçus dans l'affaire des Provinciales » (42).

Que, pour mieux rabaisser Fénelon, on se plaise à vanter le génie de Pascal, l'orthodoxie et le bon sens de Bossuet, il reste que ces deux lumières furent, elles aussi, très répréhensibles et quasi hérétiques chacun dans son genre. Quoi qu'on puisse dire, Pascal restera le coryphée du jansénisme et Bossuet celui du gallicanisme. Or ces deux erreurs contribuèrent infiniment plus que le guyonnisme à tuer l'Ancien Régime.

Pour tout observateur superficiel, il y a dans l'affaire du mysticisme fénelonien un phénomène déconcertant. Pourquoi « tant de bruit autour du sommeil mystique, tant de violences autour de la douceur, tant de haines à propos de l'amour, tant de péchés à propos de la grâce » ? Comment comprendre que tant d'hommes et de femmes du monde, parfaitement ignorants des problèmes théologiques, aient

(41) Baudin, dans la *Revue des Sciences Religieuses*, avril 1925.
(42) H. Bremond, *ibid.*

pu ainsi prendre fait et cause, s'échauffer, se passionner pour « le court moyen » ou pour « l'amour pur » ? Comment expliquer que Louis XIV, si peu scrupuleux d'ordinaire dans ses rapports pour tout ce qui concerne les intérêts de l'Eglise, se soit montré dans l'occurrence si étonnamment soucieux de défendre l'orthodoxie et de dicter le devoir du Vatican ?

N'est-ce pas avec un certain scepticisme qu'on lit dans son *Mémoire au Pape*, rédigé en stylè très ecclésiastique, les injonctions plutôt insolentes que voici : « Sa Majesté apprend avec étonnement et avec douleur qu'après toutes instances et après tant de promesses de Sa Sainteté, réitérées par son nonce, de couper promptement jusqu'à la racine, par une décision précise, le mal que fait dans tout son royaume le livre de l'Archevêque de Cambrai... Sa Majesté s'étonne qu'on ait ce ménagement pour un livre reconnu mauvais et pour un auteur qui voudrait se faire craindre, encore qu'il ait contre lui tous les évêques du royaume et la Sorbonne... ». « Sa Majesté ne peut croire que, sous un pontificat comme celui-ci, on tombe dans un si fâcheux affaiblissement... Sa Majesté ne pourra recevoir ni autoriser dans son royaume que ce qu'elle a demandé et ce qu'on lui a promis... Il serait douloureux à Sa Majesté de voir naître parmi ses sujets un nouveau schisme dans le temps qu'elle s'applique de toutes ses forces à éteindre celui de Calvin, et si elle voit prolonger, par des ménagements qu'on ne comprend pas, une affaire qui paraissait être à sa fin, elle saura ce qu'elle aura à faire et prendra des résolutions convenables : espérant toujours néanmoins que Sa Sainteté ne voudra pas la réduire à de si fâcheuses extrémités ».

Autre étrangeté. Pourquoi, après l'humble et immédiate soumission de Fénelon, tant de dépit dans les milieux hostiles à l'archevêque ? On met en doute sa sincérité, on lui reproche de mettre en sa soumission une visible affectation : bref, on semble regretter que l'illustre condamné ne se soit pas ouvertement révolté et, par là, irrémédiablement compromis.

Qu'y a-t-il derrière tout cela ? Est-ce vraiment le souci du bien des âmes ? Ne serait-ce pas plutôt une raison inavouée d'ordre très temporel ? Comment ne pas le croire ? Coïncidence significative ; ceux qui attaquent les doctrines mystiques de Fénelon sont précisément les mêmes qui s'insurgent contre ses doctrines politiques, sociales, économiques ; les mêmes qui l'accusent d'avoir un « esprit chimérique », de défendre des principes « sujets à caution »... d'être pour M. de Beauvilliers « un ami dangereux », de poursuivre des idées « romanesques en politique ».

Songeons-y, Bossuet appelle Télémaque un livre « peu sérieux et peu digne d'un prêtre » (43). Faydit y décèle « une coupe de vin em-

(43) *Lettre à son neveu*, 18 mai 1699.

poisonné de la prostituée de Babylone » (44). Et Loureau s'étend à plaisir contre son auteur dans les commentaires que voici : « Toutes ces maximes de modération et de popularité, ces tableaux si riants de la vie pastorale et du bonheur, des travaux champêtres, cette haine des conquêtes, cette simplicité modeste des rois et des grands, cette candeur et cette bonne foi dans les négociations extérieures ne lui parurent que des jeux puérils d'une imagination peu familiarisée avec la connaissance des hommes et avec la véritable science du gouvernement ». Ainsi, malgré ses succès et surtout à cause de ses succès, des catholiques gallicans prétendent que Fénelon se trompe, qu'il faut voir en lui un libéral hétérodoxe. Telle est en effet la cause profonde de l'hostilité du roi et de tous les antiféneloniens.

*Le fait n'est pas douteux : si Louis XIV a éloigné Fénelon de sa* cour, si, malgré ses grands talents, il l'a envoyé en disgrâce à Cambrai, c'est moins pour des raisons théologiques que pour des raisons politiques ; c'est parce que, dans ce grand aristocrate chrétien, il voyait un adversaire, à tout le moins un redoutable critique de son absolutisme et de ses nombreux abus de pouvoir.

Il est toujours dangereux de donner à un roi les leçons qu'il mérite, surtout quand ce roi s'appelle Louis XIV et vit au milieu d'une cour remplie d'adulateurs voire d'adorateurs. La simple publication de *Télémaque* constituait pour Fénelon un manifeste d'une audace inouïe. Et cette audace s'accrut encore du fait que l'opinion fit à cet ouvrage un succès tel qu'il devait fatalement attirer un jour ou l'autre sur son auteur les représailles royales.

« La politique de Mentor est le revers de notre gouvernement » s'écrie Gueudeville dans sa *Critique générale des Aventures de Télémaque*. « Le succès prodigieux du Télémaque en France et en Europe, écrira plus tard Bausset, fut ce qui contribua le plus à aigrir Louis XIV contre son auteur ; on dénonçait dans cet ouvrage « la satire la plus éclatante de ses principes de gouvernement et des événements de son règne ». ...« On ne peut douter qu'il n'ait été profondément ulcéré contre l'auteur d'un ouvrage dont les maximes étaient réellement en opposition avec les principes de son gouvernement, avec les qualités dominantes de son caractère et avec toutes les brillantes illusions qui l'avaient si longtemps séduit » (45).

Fénelon a du talent, il commence à faire école réformiste, on affecte de le croire hostile à la cour. En attendant, c'est le justicier, le gêneur, l'empêcheur de danser en rond, le personnage subtil aux idées trop hardies. Aussi cherche-t-on à le déconsidérer en le chargeant d'une accusation depuis longtemps classique dans l'histoire : celle de collusion avec l'ennemi. Lorsqu'Innocent XI blâme les me-

(44) *Télémacomanie.*
(45) *Vie de Fénelon,* III, pp. 15, 18.

sures violentes prises par Louis XIV, contre les protestants, notamment les Dragonnades, odieux procédé de conversions forcées si contraire à l'esprit évangélique, les Gallicans à l'envi le taxent de libéralisme et d'hétérodoxie.

Même procédé avec l'archevêque. Le trouvant irréprochable dans ses idées sociales et politiques, on l'attaque sur son point faible, dans ses idées mystiques, mais c'est avec l'arrière-pensée d'atteindre par là toutes les autres. La mystique c'est la brèche par où ses ennemis se précipitent pour le bousculer et bousculer avec lui tout son programme de réformes.

Mais si le roi et ses courtisans craignent les allusions, les critiques, les traits de satire dont Fénelon parsème ses écrits, l'immense majorité des Français l'en félicite, car les appels à la modération et au contrôle du pouvoir répondent aux aspirations de tous ceux qui souffrent dans leurs libertés civiles et politiques.

Les catholiques « sociaux » de l'époque, si l'on peut dire, voient en lui leur leader, le seul homme capable de faire parvenir jusqu'aux marches du trône la plainte immense des petits, des pauvres, des humbles qui souffrent de la faim, de la misère et des mille méfaits provoqués par d'incessantes guerres de conquête. Les catholiques romains se réjouissent de trouver enfin un prélat assez courageux pour oser défendre les droits du Saint-Siège alors méconnus et souvent méprisés par tous les grands de la terre. Plus que tous les autres, les membres du bas clergé l'admirent et l'aiment. N'est-ce pas lui qui a si sévèrement caractérisé l'attitude du haut clergé français dans cette phrase lapidaire, tout empreinte d'une indicible mélancolie : « Liberté vis-à-vis du pape ; servitude vis-à-vis du roi ». Les philosophes qui gardent encore quelque attache avec le christianisme et le catholicisme suivent avec attention ses efforts pour rendre la foi plus rationnelle et donc plus accessible aux esprits inquiets et aux âmes désemparées. Quant aux protestants opprimés, persécutés, bannis par suite de la Révocation, ils lui savent gré de ses incessants rappels au grand principe chrétien : « la foi doit être un acte libre » et au respect des consciences, d'un mot, à la tolérance.

A cause de cela on a prétendu que Fénelon avait été un homme du XVIII[e] siècle et, parce que ce siècle s'était achevé dans la révolution, on est allé jusqu'à soutenir qu'il en a été l'un des principaux instigateurs.

Eternelle duperie des mots ! « L'expression désintéressée d'une utopie de justice et d'équité, a dit Brunetière, se tourne toujours aisément en satire et comment célébrerait-on les arts de la paix, par exemple, sans avoir un peu l'air de maudire la guerre, ou le bonheur de la médiocrité sans paraître insulter la fortune ? » (46). Tout bien

(46) *Etudes critiques*, etc., *ibid.*

considéré, quels étaient alors les premiers révolutionnaires, sinon le roi, les princes, les grands seigneurs, les hautes classes dirigeantes, les élites sociales et politiques, qui, peu à peu, avaient renié les vieilles traditions chrétiennes ?

Si cet ordre représentait vraiment la norme idéale d'une société civilisée, c'est bien aux dirigeants de l'Ancien Régime qu'il faut donner l'épithète de révolutionnaires. Comment appeler autrement ceux qui vivaient indifférents à la morale individuelle et sociale enseignée par l'Eglise, ceux qui passaient leur vie privée dans l'adultère et leur vie publique dans la guerre, ceux qui méprisaient la justice, opprimaient les pauvres, réduisaient le peuple à la misère, pendant qu'ils dilapidaient leurs fortunes et les pensions du roi, en vivant, comme on disait alors, « à la française »; c'est-à-dire en faisant de leur vie une fête perpétuelle ?

Par ailleurs si un « libéral », au sens péjoratif du mot, est celui qui se libère en tout ou en partie des exigences imposées par l'ordre chrétien, il faut affirmer que Louis XIV fut l'un des plus grands champions du libéralisme moderne. Sans doute, il sera vite dépassé, mais c'est lui le premier qui fit la théorie et commença la mise en pratique des grandes hérésies modernes concernant l'autorité, la propriété, la domination de l'Etat sur l'Eglise, surtout le rejet des vérités évangéliques qu'on appelle l'égalité, la liberté, la paix, la justice, la fraternité des individus, des classes et des nations, toutes vérités qui vivaient intensément dans l'esprit des masses, à savoir de l'immense majorité des sujets du royaume.

Par contre, à s'en tenir aux mêmes normes traditionnelles, comment ne pas constater que Fénelon fut, non pas un révolutionnaire, mais un restaurateur ?

Tous ses écrits en témoignent, ce qu'il voulait, c'était restaurer, avec les modifications et les adaptations nécessaires, l'ordre social chrétien du XIII[e] siècle. Sa façon de comprendre les doctrines médiévales sur la politique, la théorie du pouvoir, l'idéal des rois, leurs droits et leurs devoirs vis-à-vis de leur peuple et des peuples étrangers, rappellent exactement celles enseignées par les théologiens médiévaux et pratiquées par saint Louis.

Doué d'une fine intelligence et d'une rare perspicacité, prêtre catholique chrétien, plus chrétien que l'immense majorité des prêtres et des catholiques de ce temps, il sut, malgré l'aristocratie de sa naissance, et mieux que tout autre, discerner les désordres de l'Ancien Régime, et plus que tout autre, il eut le courage de rappeler la vérité intégrale aux puissants de ce monde.

*Paris : Vanves.* Joseph BERTELOOT, S. I.